

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2876 décrétant l'exécution de travaux de réfection, de rénovation et d'entretien majeur des bâtiments municipaux, ainsi qu'un emprunt de 5 250 000 \$ à ces fins a été approuvé conformément à la Loi :

- par le conseil municipal le 19 décembre 2017;
- par les personnes habiles à voter le 11 janvier 2018; et
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 18 avril 2018

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté au bureau du service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de Ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, à l'exception des jours fériés, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30

Donné à Pointe-Claire, ce 25^{ième} jour d'avril 2018.

PROVINCE OF QUEBEC

CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-2876 decreeing the execution of works related to the refurbishment, the renovation and major maintenance of municipal buildings, as well as a borrowing in the amount of \$ 5 250 000 has been approved according to the Law:

- by the municipal council on December 19, 2017 ;
- by the qualified voters on January 11, 2018; and
- by the "ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire" April 18th, 2018.

This by-law comes into force according to the Law and may be consulted at the Legal Affairs and City Clerk Department at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, with the exception of legal holidays, from Monday to Friday, from 8:30 a.m. until noon and from 1:00 p.m. until 4:30 p.m.

Given at Pointe-Claire, this 25th day of April, 2018.

Danielle Gutierrez, OMA

Assistante greffière / Assistant City Clerk